

COMMISSION DE SUIVI ET DE CONCERTATION

GROUPE DE TRAVAIL « SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » (GTSE)

- Relevé de décisions de la séance du jeudi 25 septembre 2014 -

Le GTSE a réuni 18 personnes : DM (1), AEM (2), GEPOG/RNC (1) WWF (1), DEAL (4), Shell (2), MEGAPTERA (1), OSL (1), SAFEGE (1), CNES (1), Conservatoire du littoral (1), CSC pétrole (1), EMIZ Préfecture (1).

Les points suivants, détaillés dans la suite du présent relevé de décisions, étaient à l'ordre du jour :

- point sur l'attribution des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures (PERH)
- Activités pétrolières et cétacés en Guyane : états des lieux, description des impacts, évaluation et préconisations ;
- Présentation par le bureau d'étude retenu pour le marché «intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures" ;
- résultats définitifs de la campagne de pêche « Acoupa » ;
- Compte-rendu de la conférence maritime régionale 2014 ;
- Divers.

I-point sur l'attribution des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures (PERH)

Bref rappel des phases d'instruction des 2 dossiers de PER. Le CGEIET était en attente d'une lettre de confort de la maison mère, qui doit couvrir tous types d'accidents. A ce jour les projets d'arrêté sont à la signature des ministres.

II- Activités pétrolières et cétacés en Guyane : états des lieux, description des impacts, évaluation et préconisations

Il est rappelé que cette étude a été commandée par la DEAL et qu'elle a été réalisée en collaboration avec l'université de La Rochelle.

Madame Claire PUSINERI de l'OSL (Ocean Scientific Logistic) a présenté un diaporama (déjà transmis aux membres du GTSE) modifié suite aux remarques formulées lors du dernier GTSE.

Il avait en effet été convenu de l' (le) :

- Enrichir et rappeler les références bibliographiques ;
- Clarifier le lien entre les différents chapitres et certains points réglementaires ;
- Amender certaines recommandations ;
- Réviser certains scénarios pour les faire cadrer à la réalité.

MEGAPTERA propose une mobilisation pour expertiser les cétacés en cas d'échouage.

Arnaud ANSELIN rappelle qu'un réseau « échouage » vient d'être structuré, visant justement, en mobilisant différents partenaires, à intervenir dans ce cas de figure. Il serait opportun de présenter ce dispositif lors du prochain GTSE .

Suite à la présentation en GT, certains membres ont souhaité vérifier que cette nouvelle version prend bien en compte les observations précédemment soulevées et qui n'ont pu être confirmées en séance; ces points concernent en particulier la nature et l'orientation des conclusions du document proposé.

III-Présentation par le bureau d'étude retenu de leur proposition relative au marché "intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures"

Le bureau d'étude SAFEGE a été retenu pour un montant du marché de 45 300 €. Il propose une option de test in situ pour un montant de 26 375 €

La proposition est détaillée en 3 phases :

- Phase 1 : Synthèse bibliographique ;
- Phase 2 : Consultation d'experts ;
- Phase 3 : Rédaction d'un guide d'intervention opérationnel (arbre de décision aide à la décision stratégique);
- La dernière phase **qui reste à confirmer** en fonction des 3 phases est la phase de test in situ :

dont l'objectif est d'analyser en conditions réelles la vitesse de dégradation des HCT en milieu de vasière Guyanaise. Les essais se feraient sur des surfaces de 1 m². L'AEM demande de prendre l'appui du CEDRE et CEPOL.

La décision de réaliser ces essais sera discutée, en GTSE, instance de suivi de cette étude, et lors de la CSC

Question de WWF : cette étude devrait être complétée pour les autres enjeux que sont les plages (sites de ponte des tortues). L'EMIZ rappelle qu'il existe sûrement des études en la matière en retour d'expérience des catastrophes connues. Il propose de faire un exposé lors de la prochaine réunion du GTSE.

IV-résultats définitifs de la campagne de pêche « Acoupa »

M. Gilles AMIARD a rendu compte de la 3^{ème} et dernière campagne « Acoupa », réalisée en février/mars 2014 par Créocéan.

Le but étant, en priorité, de prospector la ressource en acoupas rouges au large de la Guyane entre 30 et 70 mètres de profondeur et d'améliorer la connaissance de la biodiversité des poissons sur la zone prospectée.

M. AMIARD a décrit les moyens utilisés et la localisation des essais (chalut à grande ouverture verticale dans des profondeurs supérieure à 40 m et allant jusqu'à 70 m).

L'acoupa rouge a donc été prospecté dans des profondeurs inhabituelles (l'acoupa vit principalement entre 20 et 40 m de profondeur). La campagne a permis de vérifier qu'il n'y a pas d'acoupa, en quantité significative, en dehors de leur habitat habituel.

La campagne a permis de répertorier 65 espèces de poissons appartenant à 35 familles différentes. Les résultats ont été étudiés par l'IFREMER

A la question de savoir s'il y aura une synthèse des 3 campagnes réalisées ? » Il a été répondu non.

Le diaporama illustrant cette campagne est jointe à ce compte-rendu

V- Compte-rendu de la conférence maritime régionale (CMR) 2014 »

Il a tout d'abord été rappelé l'essentiel de la table ronde animée par Arnaud ANCELIN lors de la conférence plénière, dont le plan était le suivant (présentation ci-jointe) :

- DEAL : la connaissance de la biodiversité en Guyane, préalable à sa protection.
- ONCFS : le plan national d'actions en faveur des tortues marines, la nécessité d'une démarche en réseau pour protéger les espèces guyanaises.
- AEM : la lutte contre les menaces de pollution maritime, l'organisation de l'Etat face aux risques de pollution en Guyane

Puis il nous a été fait part, en trois points, des conclusions de la CMR, en matière de lutte contre les pollutions marines :

- Capitaliser l'expérience acquise lors des derniers forages et par les réflexions du GT « sécurité environnement » pour maintenir un haut niveau d'exigences lors de l'élaboration des prescriptions à venir pour les prochaines déclarations et autorisations d'ouverture de travaux d'exploration pétrolière en mer.
- Poursuivre la réflexion sur l'adaptation du dispositif ORSEC maritime en cas de pollution liée à l'exploration pétrolière offshore, au sujet notamment, du rôle de contrôle et de coordination de l'État au sein du dispositif et dans la réponse de l'opérateur.
- Relancer le projet d'accord bilatéral avec le Brésil en matière de coopération dans la lutte contre les pollutions maritimes.

Le diaporama sur la protection de l'environnement, présenté l'AEM lors de la séance, est jointe à ce compte rendu.

VI- Propositions d'ordre du jour pour la prochaine séance :

- Point sur les PERH ;
- Point de l'étude intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures par la DEAL ;
- Restitution de l'exercice POLMAR des 3 et 4 décembre par l'AEM ;
- Retour d'expérience des pollutions en HCT des plages par l'EMIZ ;
- Réseau échouage des cétacés.
- Bilan des actions menées par le GTSE et nouvelle feuille de route

La date du prochain GTSE sera communiquée ultérieurement.